

FAIRE UN INVENTAIRE. LA GRENOUILLE TAUREAU

FICHE TECHNIQUE

DOI: 10.48716/FTLC-007

Version 08.2022

Programme LIFE CROAA
LIFE15 NAT/FR/000864



Cette fiche technique a été réalisée dans le cadre du programme européen LIFE CROAA « Control stRategies Of Alien invasive Amphibians - 2016-2022 » (LIFE15 NAT/FR/000864) dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des espèces d'amphibiens autochtones, en les préservant notamment de l'impact des espèces exotiques envahissantes. Ce programme a été coordonné par la Société Herpétologique de France (SHF) et réalisé en collaboration avec sept structures partenaires.

En savoir plus : www.life-croaa.eu

Acteurs du projet LIFE CROAA impliqués dans la rédaction de la fiche technique :

- Laurent Barthe, directeur de la Société Herpétologique de France ;
- Myriam Labadesse, chargée de mission à la Société Herpétologique de France, en charge de la coordination du projet LIFE CROAA (contact@lashf.org) ;
- Audrey Trochet, chargée de mission à la Société Herpétologique de France ;
- Agnès Merlet, chargée de mission Espèces Exotiques Envahissantes à la Société Herpétologique de France ;
- Luc Clément, chargé de mission "Faune" et herpétologue chez Cistude Nature (information@cistude.org) ;
- Manon Despeaux, anciennement chargée de mission Programme LIFE CROAA au Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- Clément Fauconnier, chargé d'étude faune au Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (contact@cdpne.org).

Citation du document :

Merlet A., Clément L., Despeaux M., Fauconnier C., Labadesse M., Trochet A., & Barthe L. (2022), Fiche Technique, Inventaire de la Grenouille Taureau. Société Herpétologique de France. 19 pages.

DOI: [10.48716/FTLC-007](https://doi.org/10.48716/FTLC-007)

Les partenaires du projet LIFE CROAA



Avec le soutien financier de



SOMMAIRE

La Grenouille taureau, une espèce exotique envahissante en France.....	4
Savoir reconnaître la Grenouille taureau.....	5
Y-a-t-il des Grenouilles taureaux dans mon plan d'eau ?.....	8
Prérequis pour un inventaire.....	8
Equipements et coûts de l'inventaire	10
Déroulement de l'inventaire	12
Accompagnement et suivi.....	15



LA GRENOUILLE TAUREAU, UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE EN FRANCE

Une [espèce exotique envahissante](#) est définie comme étant une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives ([Centre de ressources EEE](#)).

Originaire des États-Unis et introduite en France en milieu naturel il y a plusieurs décennies, la Grenouille taureau (*Lithobates catesbeianus*) est listée en [annexe 2 de l'arrêté ministériel du 14 février 2018](#), interdisant son introduction sur le territoire national et dans le milieu naturel, son transport, colportage, utilisation, échange, sa mise en vente et vente ou l'achat de spécimens vivants. Utilisée à des fins ornementales dans les années 80, cette espèce a depuis colonisé plusieurs territoires de France métropolitaine, tels que le Loir-et-Cher, la Gironde, la Dordogne et le Bas-Rhin.

→ [En savoir plus sur la réglementation relative aux espèces exotiques envahissantes](#)

Plusieurs textes juridiques abordent la question des espèces exotiques envahissantes aux niveaux national, européen et international. En France, la [stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes](#) a été rédigée en 2016. Elle vise à protéger les écosystèmes marins, dulçaquicoles et terrestres, ainsi que les espèces animales et végétales qu'ils hébergent, des risques et des effets associés aux invasions biologiques. Son objectif général est de renforcer et structurer l'action collective concernant la prévention et la sensibilisation, la mise en place de dispositifs de surveillance et de réaction rapide, les moyens de gestion sur le long terme, y compris la restauration des écosystèmes, et l'amélioration des connaissances.

Guidées par ces stratégies européenne et nationale, des actions d'étude et de capture de la Grenouille taureau ont été expérimentées par des professionnels issus de collectivités et d'associations environnementales (le [projet LIFE CROAA](#)), afin d'identifier l'espèce, de limiter sa dispersion et si possible, de réduire son impact sur le milieu naturel.

La présente fiche vise à présenter les critères d'identification de la Grenouille taureau (tous stades) et les méthodes de détection de cette espèce, aux stades juvénile et adulte.

→ [En savoir plus sur la Grenouille taureau](#)

→ [Les amphibiens exotiques suivis par le LIFE CROAA](#)



SAVOIR RECONNAÎTRE LA GRENOUILLE TAUREAU

La Grenouille taureau, notamment au stade juvénile, peut être confondue avec d'autres espèces de la famille des Ranidae comme les espèces du genre *Pelophylax* (dites "les grenouilles vertes"). Il est donc primordial de bien savoir l'identifier afin de déclarer une présence exacte et d'éviter toute confusion.

Consulter également ces photos en annexe 1.

Ponte et oeufs

- Les pontes sont constituées de 10 000 à 25 000 œufs, étalées en nappes gélatineuses de 50 à 80 cm de diamètre dans les végétaux.
- Les œufs sont de couleur brun foncé et bicolores (plus clairs en dessous qu'au-dessus). Embryons ronds et noirs.
- Dimensions : 1,5 à 2,5 mm (avec une gangue de 5 à 6 mm).



©Matthieu Berroneau

Têtard

- Taille de 7 à 17 cm (maximum).
- De couleur vert-brun ponctué de points noirs en tête d'épingle sur la tête et la queue.
- Nageoire dorsale basse, débutant à l'arrière du dos et plus large que la tête.
- Yeux en position dorsale.
- Extrémité de la queue épaisse (peu effilée).



©Jean Muratet

Juvénile

- Petit individu sans queue, de 3 à 5 cm et jusqu'à 10 cm environ (du museau au cloaque).
- Iris de couleur orangé.
- Face dorsale généralement vert olivâtre ponctuée de points noirs bien définis.

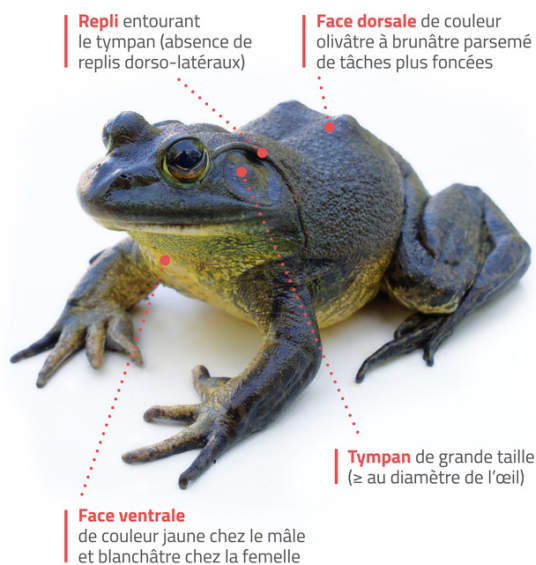


©PNR Périgord-Limousin



Adulte

- Taille : entre 120 et 180 mm du museau au cloaque.
- Face dorsale de couleur olivâtre à brunâtre parsemée de tâches plus foncées.
- Pattes postérieures longues et puissantes.
- Palmure des orteils très développées et peu échancrées jusqu'à l'extrémité du 4ème orteil.
- Museau court et arrondi.
- Large tympan de diamètre supérieur ou égal à la taille de l'oeil.
- Repli cutané entourant le tympan mais absence de replis dorso-latéraux.
- Iris ponctué de noir et jaune-orangé.



©Matthieu Berroneau

Femelle adulte

- Dimensions : 120 à 183 mm
- Face ventrale et gorge de couleur blanchâtre.
- Tympan arrondi de taille équivalente au diamètre de l'oeil.



© Jean Muratet

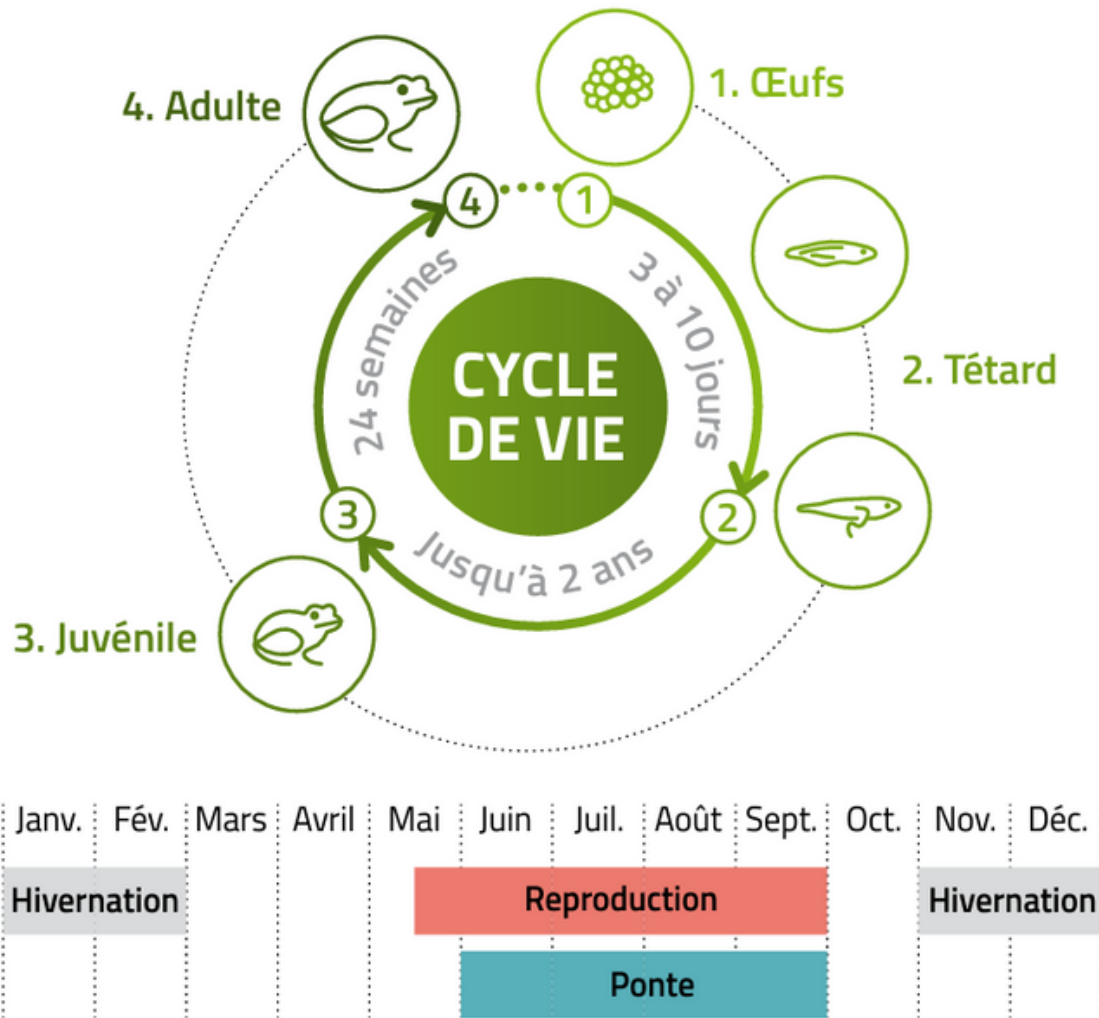
Mâle adulte

- Dimensions : 111 à 178 mm
- Face ventrale et gorge de couleur jaunâtre.
- Tympan arrondi de taille 2 fois supérieure au diamètre de l'oeil.
- Sac vocal sous la gorge.
- Callosités nuptiales noires au niveau des doigts.



© Jean Muratet





1. Les oeufs sont pondus lorsque la température de l'eau approche les 20°C (température idéale : 26°C). Les pontes sont visibles en surface, accrochées aux végétaux dans des zones ensoleillées. Elles prennent la forme de nappes gélatineuses avec des oeufs agglutinés.
2. Le développement des têtards est lent et dépendant de la température. Si la métamorphose ne dure quelques jours, la durée de vie sous forme de têtard peut durer jusqu'à 2 ans ! En cas de forte prédation forte, cette durée peut-être écourtée. Durant cette métamorphose la respiration cutanée devient pulmonaire, des pattes apparaissent et la queue se réduit progressivement. Les petits têtards broutent les algues et filtre l'eau, alors que les grands têtards sont capables de manger des petites proies aquatiques. Les têtards n'hivernent pas et restent ainsi actifs toute l'année.
3. Les juvéniles sont capables de disperser hors de l'étang dans toutes les directions et représentent le principal stade responsable de la dispersion, pour la colonisation de points de proximité (lorsque les distances sont faibles entre les plans d'eau).
4. La maturité sexuelle est atteinte 2 à 3 ans après la métamorphose, lorsque l'individu mesure environ 9 à 10 cm.
5. La reproduction des adultes a lieu de mai à septembre avec un pic de reproduction sur juin et juillet. Leur capacité de déplacement est d'environ 200 à 700 m chaque année. Moins actifs en période hivernale (hivernation), ils peuvent également rentrer en estivation lors de périodes caniculaires l'été. La Grenouille taureau a un large spectre de prédation (principalement autres amphibiens, insectes, crustacés). L'espèce peut vivre entre 8 et 9 ans dans la nature.



Y-A-T-IL DES GRENOUILLES TAUREAUX DANS MON PLAN D'EAU ?

Afin de s'assurer de l'absence ou de la présence de la Grenouille taureau, il est conseillé de procéder à des inventaires réguliers de vos pièces d'eau (mare, étang, lac...).

Plus la détection des individus sera précoce, plus la mise en place d'actions de lutte pourra être programmée rapidement et la biodiversité locale préservée.

1. Prérequis pour un inventaire

1.1 Obtention de dérogations préfectorales

Vos actions d'inventaire ou de gestion sont susceptibles d'entraîner la capture accidentelle d'autres espèces réglementairement protégées. Il peut s'agir d'espèces d'amphibiens, de reptiles (Cistude d'Europe par exemple), de mammifères (Campagnol amphibie par exemple) ou d'invertébrés (écrevisses autochtones, insectes...).

L'arrêté du 8 janvier 2021 fixe en particulier la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Toute perturbation, capture et manipulation, même provisoire, d'espèces protégées est donc soumise à l'obtention d'une dérogation faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Cette demande de dérogation est à déposer auprès de la DREAL de votre région ou de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) (DDT(M)) de votre département, selon les organisations des services de l'État en région. Les délais d'obtention peuvent être longs (plusieurs mois parfois), il sera nécessaire d'anticiper votre demande par rapport à votre action de terrain.



©Axel Martin

En tant que tête de réseau nationale, la SHF coordonne les actions de lutte pour cette espèce, ainsi nous vous invitons à nous contacter avant toute opération de d'inventaire ou de piégeage afin de :

- Respecter la réglementation;
- Connaître les modalités de prise en charge des individus;
- Remonter vos données d'observations et de capture.

>> contact@lashf.org

1.2 Se protéger et protéger l'environnement

Protocole d'hygiène

Avant et après toute manipulation d'amphibiens, un protocole d'hygiène doit être respecté pour empêcher la transmission de maladies spécifiques à ces espèces, comme la ranavirose ou la chytridiomycose, responsables de la mort de nombreuses espèces d'amphibiens, de reptiles ou encore de poissons (cf. accès au protocole page 9).

Tenue vestimentaire sur le terrain

Une tenue couvrant au minimum les jambes (pieds et cuisses) est recommandée sur le terrain. Chaussures de randonnée, bottes et waders sont ainsi incontournables pour opérer dans les zones humides.



Un **sur-pantalon imperméable** (matière type ciré de pêche) peut être également utilisé et sera facile à désinfecter avec un désinfectant tel que le Virkon® (cf. accès au protocole d'hygiène ci-après).

Il est également fortement conseillé de porter des **gants en caoutchouc** pour la manipulation des individus afin d'éviter un contact avec leur mucus ou avec une eau souillée par la possible présence de ragondins (leptospirose). En matière de prévention des risques, la vaccination contre la leptospirose peut être recommandée par votre employeur. Le port de ces gants pour toute action en station d'épuration (STEP) est obligatoire afin d'éviter les risques biologiques tels que la présence de virus dans l'eau (cf. modèle de gants préconisés dans les parties inventaires ci-après).

Une **combinaison jetable ou ciré de pêche nettoyable, une visière ou des lunettes de protection** sont également recommandés sur les sites de STEP. Ce matériel vous permettra de vous protéger des eaux usées (projections lors de la manipulation du matériel ou des individus).

Dans le cadre des prélèvements pour des analyses d'ADN environnemental (ADNe), préférez l'utilisation de **gants stériles en caoutchouc** de type gants de laboratoire.

Il est recommandé le port d'un **gilet de sauvetage léger** lors d'opérations de terrain à proximité de pièces d'eau profondes. Par mesure de sécurité, il est également conseillé d'œuvrer en binôme.

Les tenues de terrain doivent être lavées toutes les semaines et entre chaque changement de points d'eau pour éviter un portage de pathogènes éventuels (chytride, ranavirus) et autres EEE (e.g. plantes) sur les vêtements. Cette étape de désinfection doit être réalisée à une certaine distance des points d'eau pour prévenir tout rejet du produit dans le milieu aquatique.

Retrouvez le protocole de désinfection et d'utilisation du Virkon® sur le site de la SHF :

lashf.org/fiches-techniques/ > Rubrique "Nos autres fiches techniques" > "Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens sur le terrain".



2. Équipement et coûts de l'inventaire

Le coût de votre inventaire pourra évoluer selon la surface de la zone à étudier. Le matériel conseillé pour la réalisation de l'inventaire est le suivant :

- **Nasse avec filet à double entrée, pliable, de forme ronde ou carrée.** Type nasse à poissons-chats. Mailles de 1 à 10 mm maximum. Dimensions moyennes de 30 x 60 cm. De 10 à 20 € l'unité selon le modèle. Ces nasses s'adaptent parfaitement aux pièces d'eau peu profondes et sont efficaces sur tous les stades de développement du Xénope lisse. La nasse devra être équipée d'un dispositif de maintien en surface (bouteille en plastique vide ou flotteur de corde de piscine) permettant aux espèces capturées de respirer à la surface et d'éviter toute noyade en attendant la relève des pièges (à effectuer toutes les 24h maximum). Il sera nécessaire de vérifier régulièrement son état et de l'entretenir en cas d'accrocs observés.

Un autre modèle de nasse à poissons-chats de type rigide avec double entrée (et filets rabattants aux entrées), peut être utilisé pour la capture des individus de Grenouille taureau (gros têtards, juvéniles, adultes). Celles-ci sont plus lourdes et ne peuvent flotter à l'aide d'un flotteur. Elles doivent donc être déposées dans un faible niveau d'eau près des berges afin de permettre aux individus capturés de pouvoir venir respirer à la surface.

Choisir une nasse adaptée à la biodiversité sur le terrain

Deux types de nasses pliables à double entrée peuvent être utilisés sur le terrain :

- **Nasse avec des mailles de 10 mm**
- **Nasse avec des mailles plus fines, de 1 à 5 mm maximum**

L'utilisation de l'une ou l'autre dépendra des espèces présentes dans votre plan d'eau et plus particulièrement de la présence ou non de tritons.

En effet, lors de la mise en œuvre des opérations menées dans le cadre du LIFE CROAA, l'usage de nasses à mailles fines s'est rapidement imposé pour tous les points d'eau pouvant accueillir des tritons. Il a été constaté un risque fort de mortalité par noyade pour ces espèces avec des nasses à mailles trop larges (la tête des individus cherchant à s'échapper restant coincée dans les mailles de la nasse). Les nasses à mailles de moins de 5 mm sont donc très fortement recommandées pour les sites riches en amphibiens, en particulier dès que les tritons y sont présents. Les nasses à mailles de 10 mm sont préconisées pour les plans d'eau occupés par des poissons, ou les lagunes d'épuration, où aucun triton n'est susceptible d'être présent. Ces nasses ont l'avantage d'être plus solides et moins onéreuses.

Mailles en losange 10 mm



Mailles rondes 5 mm



- **Ficelle ou cordelette** : Pour attacher la nasse à un élément fixe disposé sur la berge (arbre, piquet de clôture ou fer à béton à disposer soi-même), afin de faciliter sa récupération lors des relevés. Elle servira également à l'attache d'une étiquette plastifiée avec nom de la structure, pour identification de l'opérateur réalisant le suivi (étiquetage optionnel mais fortement recommandé). *10,50 € la bobine de 200 m, drisse standard, Ø 2 mm.*
- **Appât [optionnel]** : Les croquettes pour chien (*6,50 €/kg*) ou les sardines peuvent être utilisées pour appâter vos nasses et tenter d'améliorer votre taux de capture. Placez ces appâts en petit paquet dans la poche à appâts refermable (généralement vendue avec la nasse). Attention cependant, les appâts sont à utiliser uniquement si votre plan d'eau ne possède pas d'autresEEE (écrevisses, poissons-chats, etc.), auquel cas vos nasses pourraient se retrouver inefficaces car remplies d'individus indésirables. Si par mégarde, vous capturez d'autresEEE, celles-ci ne doivent en aucun cas être remises à l'eau. Pour en savoir plus sur ces espèces, consultez le [Centre de ressources espèces exotiques envahissantes](#).
- **Épuisette** : Petite épuisette professionnelle à cadre de 200 mm et filet avec mailles de 1 mm à 5 mm maximum. *Environ 100 € l'unité selon le modèle.*
- **Bacs ou seaux en plastique** : Pour le conditionnement des individus capturés. Seau de pêche de 20 L minimum avec poignée. *À partir de 10-15 € l'unité selon le modèle.*
- **Kit de prélèvement ADN environnemental (ADNe)** : Pour la détection des individus. Contenu du kit et procédure d'utilisation variable selon le prestataire choisi. *Prix variable selon les fournisseurs.*
- **Bottes de pêche** : Bottes tout-terrain en caoutchouc. *De 40 à 100 € la paire selon le modèle.*
- **Waders** : Matière néoprène pour la pêche (entrée dans l'eau). *De 65 à 140 € l'unité selon le modèle.*
- **Lampe frontale** [pour la recherche de nuit] : 100 lumens max. *À partir de 50 € l'unité selon le modèle.*
- **Lampe torche** [pour la recherche de nuit] : 1 000-1 200 lumens max. *À partir de 100 € l'unité selon le modèle.*
- **Lunettes polarisantes** [optionnel] : Atténue la réverbération et augmente les contrastes pour mieux repérer les têtards dans l'eau. *À partir de 100 € l'unité selon le modèle.*
- **Jumelles** [optionnel] : Pour l'observation occasionnelle des individus de l'aube au crépuscule. *À partir de 300 € la paire pour bénéficier d'un matériel professionnel.*
- **Pluviomètre** [optionnel] : Pour effectuer le suivi du niveau de précipitations sur votre fiche terrain lors de vos séances d'inventaire. *De 20 à 80 € le modèle.*
- **Thermomètre** [optionnel] : Pour effectuer la prise de température de l'eau et le suivi de cette donnée sur votre fiche terrain lors de vos séances d'inventaire. *À partir de 60 € l'unité selon le modèle.*

Si vos opérations d'inventaire nécessitent le passage sur plusieurs points d'eau, votre tenue ainsi que votre matériel seront à nettoyer systématiquement d'un point d'eau à un autre pour éviter la propagation de pathogènes néfastes aux amphibiens autochtones. **Retrouvez le protocole de désinfection et d'utilisation du Virkon® sur le site de la SHF : lashf.org/fiches-techniques/ > Rubrique "Nos autres fiches techniques" > "Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens sur le terrain".**



3. Déroulement de l'inventaire

Objectif : Détecter la présence ou prononcer l'absence de l'espèce invasive dans une zone d'eau définie, lors de plusieurs passages répartis sur la période de reproduction de l'espèce

Moyens humains : 1 à 2 personnes (selon la surface de la zone d'étude) sur plusieurs sessions d'inventaire

Périodicité : De début juin à fin septembre, prévoyez plusieurs interventions pour la prospection visuelle (3 passages), la prospection auditive (3 passages) et la capture par nasses (3 passages). Un passage de vérification par l'ADNe en cas de non détection visuelle, auditive ou par capture par nasses est également conseillé. Il est recommandé dans la mesure du possible de réaliser ces phases d'inventaire lorsque la température est douce (20°C minimum), avec une météo sans vent, ni orage.

En cas de capture d'individus de Grenouille taureau, contactez la Société Herpétologique de France (contact@lashf.org) afin de connaître les modalités de leur prise en charge.

Étape 1 : La prospection visuelle

Cette étape doit être réalisée de jour par temps dégagé.

- **Définissez une dizaine de points d'observation tout au long de la zone d'eau prospectée** avec idéalement un point tous les 100 m (à adapter selon la dimension de votre point d'eau). Ces points doivent être les plus éloignés possible de toute perturbation sonore (passage de véhicule) ou visuelle (écran végétal). Veillez à ne pas circuler à proximité immédiate du plan d'eau entre deux observations et à arriver de loin (de l'extérieur par rapport au plan d'eau) sur les points d'observation afin d'éviter de déranger les individus.
- Pour les adultes et les juvéniles, la recherche peut être effectuée soit à l'aide d'une paire de jumelles (si les abords du plan d'eau sont difficilement accessibles) ou à pied si le site le permet. L'observation dure une dizaine de minutes au cours desquelles les observateurs veilleront à être particulièrement discrets.
- La recherche du stade larvaire pourra être faite au moyen d'une épuisette à mailles fines. Plusieurs coups de pêche seront réalisés tout autour du point d'eau à proximité de zones végétalisées de préférence (une dizaine environ selon la taille de votre point d'eau). Veillez à ne pas détériorer la végétation aquatique ou le fond de la pièce d'eau lors de l'utilisation de votre épuisette : les mouvements doivent être réalisés avec rapidité et délicatesse, afin de capturer les têtards sans enlever le substrat, ni les sédiments.
- La pose de nasses peut également être utilisée pour capturer l'espèce au stade larvaire. Le temps de pose des nasses (appâtées ou non) doit être d'une nuit complète pour s'assurer de la capture des individus. **La relève des pièges doit impérativement être effectuée sous 24h maximum.**



©CDPNE



©PNRLAT

Les nasses doivent être flottantes ou avec une partie émergée afin que les éventuels individus capturés puissent respirer (placez un flotteur ou une bouteille plastique vide dans la nasse afin d'assurer sa flottabilité). Elles doivent par ailleurs être solidement attachées à un élément fixe (piquet, arbre) afin qu'elles ne dérivent pas.



Étape 2 : La prospection auditive, écoutes passives des mâles chanteurs

En période de reproduction, le mâle adulte de Grenouille taureau produit un son caractéristique et grave portant sur plusieurs centaines de mètres. Les **écoutes** sont à réaliser de juin à août, entre 22h et 1h30 du matin. Les périodes les plus propices pour l'écoute sont les **nuits chaudes où la température est comprise entre 16 et 25 °C**, avec un vent faible (inférieur à 14 km/h). Trois sessions d'écoutes sont à réaliser, avec 10 jours d'intervalles minimum.

- Une **dizaine de points d'échantillonnage** seront définis tout au long de la zone d'eau prospectée (à adapter selon la taille du plan d'eau). Au vu de la portée du chant, une écoute à proximité restreinte du site n'est pas obligatoire au risque de faire fuir l'espèce. Ces points doivent être les plus éloignés possibles de toute perturbation sonore (passage de véhicule) ou visuelle (écran végétal).
- Le **site doit être dans l'obscurité totale** pour débiter les écoutes (pas de lampe torche allumée), il est donc recommandé de réaliser ces écoutes en binôme par mesure de sécurité. Il est nécessaire de rester silencieux durant toute la durée de l'opération.
- Les **écoutes doivent durer 15 minutes à chaque point** dans toutes les directions (rotation de l'observateur pour balayer la zone qui l'entoure). Pour améliorer la perception des chants, l'opérateur pourra placer ses mains derrière les oreilles, légèrement repliées, afin d'augmenter la zone de réception du son.
- Si lors d'un passage à un point d'écoute, des bruits perturbent le bon déroulement du protocole, l'opérateur doit attendre la fin de la perturbation sonore, puis **reprendre une écoute complète de 15 minutes** et poursuivre la prospection aux autres points d'écoutes définis.

L'absence de chant lors d'une session unique d'écoute ne signifie pas avec certitude que la Grenouille taureau n'est pas présente sur le site concerné. Par ailleurs, ces techniques fonctionnent bien en présence d'une population importante.

Dès lors, la présence d'individus en faible nombre ou isolés peut être plus difficile à détecter via cette approche. Il est donc nécessaire de réaliser 3 sessions d'écoutes sur votre site, en réalisant les deux dernières sessions sur la base d'écoutes prolongées (20 min au lieu de 15 min à chaque point d'écoute). Cette technique permettra de valider la donnée de présence ou de proposer une donnée d'absence de mâle chanteur et de réduire les biais liés aux facteurs météorologiques notamment.

Étape 3 : La détection par ADN environnemental

L'ADN environnemental (ADNe) est une technique moléculaire qui vise à détecter la présence d'ADN spécifiques (ici, c'est l'ADN de Xénope lisse qui sera recherché) présents dans l'environnement. Cette méthode permet de détecter la présence de l'espèce à de faibles densités, et consiste à prélever de l'eau dans les sites aquatiques potentiellement colonisés. Si l'absence de l'espèce semble avérée suite aux étapes de détection visuelle ou par capture par nasse, il convient de vérifier cette hypothèse en utilisant l'ADNe.

En fonction du laboratoire désigné pour réaliser les analyses d'ADNe, il conviendra de suivre le protocole spécifique qui sera recommandé. Dans le cadre du projet LIFE CROAA, un protocole de filtration de la colonne d'eau a été réalisé afin d'obtenir des résultats sur la présence ou la non-détection du Xénope lisse dans les plans d'eau échantillonnés.

>> À chaque passage, lors de votre inventaire, nous vous recommandons de compléter une fiche de suivi de terrain, afin de noter vos observations, de remonter vos données (cf. annexe 2) et de mener vos propres analyses sur votre expérience de terrain.



© Luc Clément, Cistude Nature



ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

En tant que tête de réseau nationale, la SHF coordonne les actions de lutte pour cette espèce, ainsi nous vous invitons à nous contacter avant toute opération de capture afin de :

- Etre accompagné pour la mise en œuvre d'une procédure respectant la réglementation ;
- Connaître les modalités de prise en charge des individus ;
- Remonter vos données d'observations et de capture :
 - Pour chaque technique de capture et lors de vos relevés de pièges, notez vos observations de Grenouille taureau dans une fiche terrain (voir un exemple en annexe 2). Toute observation d'autres espèces d'amphibiens (par observation visuelle, auditive, ou capture) doit également être mentionnée dans votre fiche terrain.
 - Saisissez toutes vos données respectant les données élémentaires d'échanges du SINP (DEE). Si vous n'avez pas d'outil adapté, la SHF vous met le sien à disposition pour saisir vos données d'amphibiens et de reptiles en créant un jeu de données adapté à votre structure et à votre programme (métadonnées) : geonature.lashf.org

>> Nous contacter : contact@lashf.org



©M. Berroneau



Ponte de Grenouille taureau - ©Matthieu Berroneau



Têtard de Grenouille taureau - ©Jean Muratet



Juvénile de Grenouille taureau - ©PNR Périgord-Limousin



Femelle adulte de Grenouille taureau - ©Jean Muratet



Mâle adulte de Grenouille Taureau - ©Jean Muratet



Caractéristiques physiques de la Grenouille taureau -

©Matthieu Berroneau



Fiche terrain Observation de la Grenouille taureau - passage n°xx	
Nom de l'observateur :	Date :
Coordonnées géographiques, nom et description du milieu :	
Météo : <i>pluvieux/nuageux/ensoleillé</i> Précisez également l'hygrométrie et la phase lunaire.	Précipitation :
Température de l'air (°C) :	Température de l'eau (°C) :
Ponte(s) de Grenouille taureau	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle ou épuisette</i>	Nombre :
Têtard(s) de Grenouille taureau	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, épuisette ou nasse</i>	Nombre :
Juvénile(s) de Grenouille taureau	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, auditive ou nasse</i>	Nombre :
Mâle(s) de Grenouille taureau	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, auditive ou nasse</i>	Nombre :
Femelle(s) de Grenouille taureau	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, auditive ou nasse</i>	Nombre :
Total d'individus de Grenouille taureau observés :	
Autre espèce 1 (<i>préciser espèce, stade et sexe si possible</i>)	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, auditive ou nasse</i>	Nombre :
Autre espèce 2 (<i>préciser espèce, stade et sexe si possible</i>)	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, auditive ou nasse</i>	Nombre :
Autre espèce 3 (<i>préciser espèce, stade et sexe si possible</i>)	
Méthode d'inventaire : <i>observation visuelle, auditive ou nasse</i>	Nombre :
Total autres espèces observées :	





LIFE15 NAT/FR/000864

